



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
aux Affaires Départementales**

Poitiers, le 11 mars 2026

le préfet de la Vienne

à

M. MARTINET Eric
10 La Fuye
86140 Savigny-sous-Faye

Courrier transmis par voie dématérialisée à : martinetericalain@hotmail.fr

Objet : Projet de parc éolien « Parc éolien de Cernay » sur la commune de Cernay

Ref. : votre message électronique du 28 février 2026

Par message électronique cité en référence, vous avez appelé mon attention sur le projet cité en objet. Vous m'avez notamment demandé communication des données brutes de l'étude acoustique, des données brutes des différentes études chiroptères et des données brutes des mesures de vent.

Je me permets de vous rappeler que l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration dispose que

Sous réserve des dispositions des articles L. 311-5 et L. 311-6, les administrations mentionnées à l'article L. 300-2 sont tenues de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande, dans les conditions prévues par le présent livre.

En l'espèce les données dont vous demandez la transmission ne sont pas en ma possession de sorte que je ne suis pas tenue par une obligation de communication.

Néanmoins, je sollicite le porteur de projet afin qu'il me transmette ces éléments.

Je ne manquerai pas de vous les communiquer dès qu'ils seront en ma possession.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,
Le directeur délégué,


Stéphane ARCOBELLI